Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601006-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 21/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/01/006

Séance du 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien DESSA, Monsieur Philippe BARGAIN et Monsieur Claudie PIEL.

Était absente : Monsieur David HENTZIEN

Ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur Philippe BARGAIN à Aurélien ROLLAND et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2026/01/006 : ENFANCE JEUNESSE-CONTRIBUTION FINANCIERE A L'INTERVAL POUR L'ANNEE 2026.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : La présente délibération a pour objet d'approuver l'annexe financière 2026 de la convention pluriannuelle 2025–2028 conclue avec l'INTERVAL, afin d'assurer la continuité du partenariat et des actions menées sur le territoire communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025/04/048 du Conseil municipal de Paimpont en date du 29 avril 2025 approuvant la convention pluriannuelle 2025–2028 conclue avec l'INTERVAL,

Vu ladite convention pluriannuelle, et notamment ses dispositions relatives aux modalités financières,

Vu le projet d'annexe financière pour l'année 2026,

SYNTHESE	ENFANCE	JEUNESSE	ANIM. GLOBALE	TOTAL 2026 par commune	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Maxent	46 787,64 €	20 248,29 €	6 651,00 €	73 686,93 €	70 873,00 €	67 681,00 €
Monterfil	47 450,79 €	22 501,16 €	6 358,50 €	76 310,45 €	75 351,00 €	71 274,00 €
Paimpont	40 721,25 €	19 586,50 €	8 154,00 €	68 461,74 €	70 746,00 €	65 309,00 €
Plélan	103 653,98 €	39 206,65 €	18 679,50 €	161 540,13 €	158 400,00 €	152 904,00 €
Saint-Péran	12 005,01 €	8 345,69 €	1 881,00 €	22 231,71 €	16 448,00 €	24 284,00 €
Treffendel	48 762,33 €	18 019,03 €	6 196,50 €	72 977,86 €	74 073,00 €	66 521,00 €
TOTAL/activité	299 381,00 €	127 907,32 €	47 920,50 €	475 208,82 €	465 891 €	447 973 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601006-DE

Considérant la nécessité de fixer chaque année les engagements financiers de la commune dans le cadre de la convention pluriannuelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE l'annexe financière pour l'année 2026 de la convention pluriannuelle 2025–2028 conclue entre la commune de Paimpont et l'INTERVAL, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Renée FILATRE

MAIRIE de PAIMPONT (Ille-et-Vilaine)